
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 26 janvier 2017 à 18h00 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOEL
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 52 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 29 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Départ après la 58 ^{ème} délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 10 ^{ème} délibération Départ après la 52 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
17	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
20	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
27	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
28	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
29	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
31	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
32	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
33	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
34	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
35	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
36	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
37	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
38	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
40	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
41	MERY	T	Eudes BOUVIER	
42	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
43	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
44	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
45	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
46	MOUXY	T	Nicolas MARC	
47	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
48	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

49	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
50	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
51	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
52	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
53	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
54	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
55	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
56	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
57	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
58	VIONS	S	Catherine TRANCHINO	
59	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
60	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
61	VOGLANS	T	Martine BERNON	

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet / Responsable communication
Laurent LAVAISSIERE	Directeur du pôle développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 123 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 67 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 58 présents (57 titulaires et 1 suppléant), et 66 votants.

RESSOURCES HUMAINES
Régime des astreintes

Monsieur le Président rappelle que certains agents de Grand Lac, lorsque les besoins du service l'exigent, peuvent être amenés à assurer une astreinte.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

En application de l'article 5 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, il convient de fixer la liste des emplois pour lesquels il est possible d'avoir recours aux astreintes :

CENTRE AQUATIQUE AQUALAC :

- Cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise, technicien territoriaux.
- Emplois : agents des services techniques et de la maintenance du site.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- Cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise, technicien territoriaux et ingénieurs territoriaux.
- Emplois : agents d'exploitation et responsables de l'Usine de Dépollution.

SERVICE EAU POTABLE :

- Cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise, technicien territoriaux et ingénieurs territoriaux.
- Emplois : agents d'exploitation et responsable.

SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS :

- Cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.
- Emplois : ripeurs, chauffeurs-ripeurs

Par ailleurs, il convient de préciser que les montants des indemnités d'astreintes et des indemnités d'intervention seront ajustés automatiquement en fonction des revalorisations prévues par les textes réglementaires.

Un projet de règlement des astreintes sera soumis au Comité technique dès sa formation, et sera soumis ultérieurement à cette assemblée.

Dans l'intervalle, les pratiques en cours auprès de Grand Lac jusqu'au 31 décembre 2016 seront provisoirement maintenues.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la liste des emplois permettant le recours aux astreintes.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2017

Le Président,
Dominique DORD

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 70- Présents : 61- Votants : 68- Pour : 68- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Régime des astreintes

Date de transmission de l'acte : 31/01/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 31/01/2017

Numéro de l'acte : d1667 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170126-d1667-DE

Date de décision : 26/01/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Autres délibérations